

PRENDRE PARTI

25 SEPTEMBRE 2020 PAR CLAUDE MORIZUR

Les Funérailles de la pêche artisanale interdites par le Préfet ...



La sentence est tombée, irrévocable. **Les « Funérailles de la pêche »** prévues ce 26 septembre à Concarneau à l'occasion du baptême du chalutier géant SCOMBRUS **ont été interdites par arrêté préfectoral**. La raison officiellement invoquée est « le *risque de trouble à l'ordre public* », l'événement s'annonçant

pourtant pacifique. BLOOM, LIFE, la Plateforme de la Petite Pêche et Pleine Mer **ne désarment pas pour autant ...** Notre analyse est toute autre, puisque le bruit court, y compris en provenance du principal protagoniste France Pélagique, que des menaces auraient été reçues. Pourtant, aucune plainte n'a été déposée, ni aucune menace repérée sur les réseaux sociaux. « *Dans la droite lignée de l'arrivée sous escorte de la gendarmerie maritime du SCOMBRUS à Concarneau hier, et de sa zone d'amarrage surveillée par les forces de l'ordre et interdite d'accès, la préfecture du Finistère se met à son tour au service des intérêts privés néerlandais* » s'offusque **Frédéric Le Manach, directeur scientifique de BLOOM**. « *C'est un scandale de détourner ainsi nos impôts et nos services publics pour bâillonner la parole des pêcheurs artisans français et des citoyens. Le signal envoyé aux citoyens et aux pêcheurs est très mauvais, et cette décision ne risque certainement pas d'apaiser les tensions entre les pêcheurs artisans et leurs fossoyeurs, État inclus* » continue Charles Braine, Président de Pleine Mer.

Source : « Funérailles interdites, le pouvoir à la botte de l'industrie néerlandaise », un **communiqué de Bloom en date du 24 septembre**

